

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2011 (à 15.00 heures)

ORDRE DU JOUR :

Hearing entre des jeunes élèves de trois lycées, Mme Viviane Reding, Vice-Présidente de la Commission européenne et la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Félix Braz, M. Félix Eischen, M. Ben Fayot, Mme Marie-Josée Frank, M. Jacques-Yves Henckes, Mme Lydia Mutsch, M. Marcel Oberweis

M. Laurent Mosar, Président de la Chambre des Députés

M. Frank Engel, membre du Parlement européen

Délégation de la Commission européenne :

Mme Viviane Reding, Vice-Présidente de la Commission européenne en charge de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté

Mme Viviane Hoffmann, Chef de Cabinet adjointe de la Vice-Présidente

M. Georges Bingen, Représentant de la Commission européenne au Luxembourg

Mme Olivia Sparapano, M. Horst Heinzus, Commission européenne, secteur communication

Délégation des lycées :

Lycée Michel Rodange Luxembourg : 2^{ème} D (22 élèves)

Lycée Nic Biever Dudelange : 3^{ème} (28 élèves)

Lycée du Nord Wiltz : 20 élèves volontaires

Mme Rita Brors, Mme Francine Cocard, Mme Monique Faber, M. Maurice Molitor, Administration parlementaire

Excusés : M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, Mme Christine Doerner, Mme Lydie Err, M. Norbert Hauptert, Mme Martine Mergen

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

Hearing entre des jeunes élèves de trois lycées, Mme Viviane Reding, Vice-Présidente de la Commission européenne et la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Après une brève introduction du Président de la Chambre des Députés soulignant que les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union européenne sont actuellement en réunion au Conseil européen à Bruxelles pour discuter sur l'avenir de l'Europe, la Vice-Présidente de la Commission européenne présente la situation actuelle de l'Union. Elle fait savoir que l'euro a amélioré sa valeur par rapport au dollar de 30% dans les dix années de son existence et se place actuellement au 2^e rang mondial. Le PIB européen est au premier rang mondial et l'Europe a créé plus d'emplois que les Etats-Unis. Or, le surendettement massif de certains Etats membres amène l'Union européenne dans une situation de crise. Il est un fait que le plan monétaire présenté par le Premier Ministre Pierre Werner dans les années 1970 n'a été réalisé qu'en partie. L'Union monétaire a été créée, mais il a été omis d'instaurer des structures de contrôle. En 2003 et 2004, les critères fixés ont été dépassés pour la première fois par l'Allemagne et la France. La Commission européenne ne disposant pas de moyens de sanction, une tendance de surendettement s'est ensuite établie. Les moyens que l'Union européenne se donne à l'heure actuelle comprennent des mesures préventives de contrôle et de sanction, des moyens de coordination des budgets nationaux, une analyse annuelle de la croissance et le système de sécurité et de stabilité financière (EFSF). Des réformes du système judiciaire sont entreprises en Grèce, en Italie et au Portugal. Toutes ces mesures se font selon le traité de Lisbonne, sans qu'il y ait la nécessité d'adopter un nouveau traité.

La Vice-Présidente de la Commission européenne présente ensuite une série de décisions qui ont été prises au niveau européen :

- les Etats membres dont les dettes dépassent 60% du PIB s'engagent à diminuer leurs dettes de 20% par an ;
- le système EFSF restera intact et sera renforcé ;
- la création d'un nouveau fonds de stabilité dotée de 500 milliards d'euro prévue pour 2013 sera avancée à 2012 ;
- le Fonds monétaire international sera alimenté en hauteur de 200 milliards d'euro par l'Union européenne ;
- la Banque centrale européenne restera indépendante.

A moyen et à long terme, une modification du traité de Lisbonne est envisagée pour y inclure les règles budgétaires. En l'absence d'un accord entre les 27 Etats membres, les juristes analysent la possibilité de conclure un traité entre les 17 Etats membres de l'eurozone et probablement six autres Etats membres qui peuvent s'y accorder.

Débat sur la crise de la dette

Au cours de la discussion, les députés et la Vice-Présidente de la Commission européenne répondent aux questions des lycéens.

Est-ce que la crise a atteint le Luxembourg ?

La crise de la dette est une conséquence de la crise financière de 2008 et 2009 qui avait des répercussions mondiales dans le secteur bancaire et sur les dettes des Etats. Certains Etats

sont plus concernés que d'autres. Il y a eu aussi des répercussions au Luxembourg où un certain nombre de salariés ont perdu leur emploi.

Est-ce que l'Union européenne prend des mesures pour atténuer le chômage ?

La Banque centrale européenne a la mission de veiller à ce que l'inflation n'atteigne par un taux trop élevé. Jusqu'à présent, elle a rempli cette mission. Or, un taux d'inflation bas renforce la tendance de faire des dettes. La crise de la dette aura certainement une répercussion sur les jeunes qui risquent de ne pas trouver un emploi dans un pays qui doit rembourser ses dettes au lieu de faire des investissements. Il sera dans la responsabilité de la politique d'endiguer ces effets négatifs pour donner une perspective aux jeunes.

Pourquoi est-ce que l'Union européenne n'a pas procédé plus tôt à des contrôles ?

La Commission européenne ne disposait pas de moyens de contrôle et de sanction. Ce n'est qu'aujourd'hui que de telles mesures sont discutées et décidées.

Est-ce que l'idée de la solidarité européenne est compatible avec le poids que la France et l'Allemagne ont atteint actuellement ?

Dans une Union de 27 Etats membres, il n'est pas acceptable qu'un Directoire de deux Etats membres s'installe. Les mesures décidées au Conseil européen ont été prises par 26 Etats membres, la Grande-Bretagne s'y étant opposée. La France et l'Allemagne peuvent jouer le rôle d'un moteur, mais pas celui d'une dictature. Leur collaboration ne devra pas freiner l'Europe.

Est-ce que le secteur financier sera réglementé plus sévèrement ?

Dans les dernières semaines, des initiatives ont été prises pour mieux réglementer le secteur financier : les banques doivent augmenter leurs capitaux, l'impôt sur les transactions financières est en discussion et les banques doivent subir des tests pour détecter leurs faiblesses (« stresstests »).

Comment est-ce que l'économie du Luxembourg se présentera à l'avenir ?

Des secteurs prometteurs sont la recherche et le développement de nouvelles technologies. Il faut créer des nouvelles entreprises et il sera important de disposer d'ingénieurs capables. Le secteur bancaire luxembourgeois s'est bien adapté aux nouveaux défis. De l'autre côté, il y a une crise de confiance dans l'économie. Les ménages dépensent moins, ce qui a des répercussions négatives sur l'économie.

Qui gouverne l'Europe ?

Les institutions européennes ne gouvernent pas, ce rôle incombant aux Chefs d'Etat et de Gouvernement. Ceci a comme effet que les représentants de grands pays comme la France et l'Allemagne peuvent s'imposer. Chacun des 27 Etats membres cherche à augmenter son poids, au lieu de collaborer dans un esprit européen. Les Etats membres sont souverains de décider p. ex. sur leur endettement et ils le font dans un esprit égoïste. Lors de l'instauration de l'Union monétaire, il a été omis de créer un véritable gouvernement et un véritable budget européens.

Des grandes sociétés et banques ont été sauvées pour éviter le chômage. Est-ce que les Etats contrôlent, pour leur part, la gestion des banques et sociétés ?

Il faut différencier entre la crise de 2008 qui a été une crise bancaire et la crise de la dette d'aujourd'hui. Les Etats assument leur responsabilité pour l'économie et l'emploi. Il convient de trouver le juste équilibre pour assurer une croissance économique, d'une part, et baisser les dépenses de l'Etat, de l'autre.

Pourquoi est-ce que l'Europe vient au secours de la Grèce bien que celle-ci ait caché sa situation par des statistiques falsifiées ? Est-ce que l'égoïsme l'emporte ?

Il est vrai que des erreurs ont été commises, mais tout compte fait, on ne peut pas laisser tomber un peuple entier et le condamner à la pauvreté. L'Europe est une communauté basée sur la solidarité. Or, il est nécessaire d'établir des règles claires qui doivent être respectées, contrôlées et sanctionnées. L'Europe se compose de pays qui, historiquement, étaient en guerre et sont capables aujourd'hui d'agir solidairement. Il faut accepter d'aider les autres Etats membres si, un jour, on risque de se trouver dans une situation similaire et devoir invoquer la solidarité des autres Etats membres.

Est-ce que la crise aurait pu être évitée dans une Europe fédérale ?

L'interaction entre les institutions ralentit la prise de décision, mais ce système a l'avantage que les Etats membres cèdent une partie de leur souveraineté pour gouverner ensemble. L'Union européenne est une communauté d'Etats souverains et non pas un Etat fédéral.

Pourquoi tous les Etats membres n'ont pas pris leur responsabilité envers les autres en évitant le surendettement ?

La Chambre des Députés a voté un budget de 12 milliards d'euros et un déficit d'un milliard parce que le Luxembourg a également dépensé plus que le pays a obtenu comme recettes. Chaque Etat membre est souverain de décider sur son budget. Le point saillant est que les Etats membres doivent maintenant accepter de se faire surveiller par d'autres instances créées par consentement. La question se pose où l'Etat peut faire des économies. La Grèce vient de décider la cinquième baisse consécutive des salaires. La politique doit s'expliquer aux citoyens qui, lors des prochaines élections, choisissent leurs représentants politiques.

Quel rapport y a-t-il entre le système judiciaire et la crise ?

Une entreprise qui veut s'établir dans un Etat membre doit pouvoir disposer d'une sécurité juridique à plus long terme. Ceci pose problème dans les Etats membres les plus touchés par la crise.

Quelles seront les sanctions ?

Jusqu'ici il n'y a pas encore de sanctions contraignantes, mais il est en discussion d'en établir.

Discussion sur d'autres sujets européens

Pourquoi est-ce que la Croatie pourra adhérer à l'Union européenne et non pas la Turquie ?

La condition de l'adhésion à l'Union européenne est de remplir une série de critères qui sont analysés dans la phase de préadhésion. Il est plus facile d'exiger des réformes avant l'adhésion. La Croatie a réalisé d'importantes réformes ayant trait aux institutions démocratiques ainsi qu'à la lutte contre la criminalité et la corruption. Les négociations avec la Serbie se heurtent à la question des droits des minorités. En ce qui concerne la Turquie, beaucoup de points ne sont pas encore clarifiés.

Est-ce que la Turquie peut s'intégrer dans l'Europe ?

Cette question est très discutée au sein de l'Europe. La Turquie a une croissance économique de 7%, mais il y a une grande différence entre l'Ouest et l'Est du pays. La Turquie est membre de l'Union douanière et entretient des relations économiques fructueuses avec l'Union européenne. La Turquie exerce une influence sur des pays de l'Asie centrale. Le Grand-Duché vient d'établir une ambassade à Ankara. Or, tous les Etats membres doivent donner leur accord à une adhésion de la Turquie. Certains préconisent un partenariat au lieu d'une adhésion. La question se pose de savoir si l'Union européenne ne devient pas ingérable avec un nombre trop élevé d'Etats-membres. L'aspect financier est également à prendre en considération, l'Union européenne donnant un appui aux régions moins développées. Il importe pourtant que l'Europe reste un partenaire fiable de la Turquie qui joue un rôle important de par sa situation entre l'Europe et l'Asie. Les conditions d'adhésion fixées dans les critères de Copenhague doivent s'appliquer de la même façon à

tous les pays qui veulent adhérer à l'Union. L'adhésion des dix nouveaux Etats membres en 2004 et de la Bulgarie et la Roumanie en 2007 a été une décision politique. Les futures adhésions se feront plus lentement. La question se pose aussi de savoir si l'Union européenne n'a pas besoin d'un renforcement intérieur plutôt que d'une extension. Certains Etats membres s'intéressent particulièrement pour l'Union économique et le marché libre des biens, personnes et services. Partant, ils préconisent l'élargissement. D'autres veulent approfondir la coopération au sein d'une Union européenne plus restreinte. L'Union européenne doit aussi prendre position sur le plan mondial et arriver à s'exprimer d'une seule voix sur les sujets de la politique étrangère.

Luxembourg, le 7 mars 2012

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot